

mesures concrètes. C'est ce que nous avons fait dans le cas du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées. C'est maintenant un programme fondé sur la justification du revenu. Il nous a permis de faire bénéficier de ces ressources plus d'un million de Canadiens qui en avaient besoin. Ils prouvent qu'ils en ont besoin en remplissant une formule de demande, en y déclarant pourquoi il leur faut plus de \$80. Ceci nous a permis d'établir des planchers de revenu à des niveaux réalistes, certainement beaucoup plus réalistes qu'il y a quelques années. Nous pouvons maintenant commencer à verser \$260 à un couple et \$137 à un célibataire. Tout aussi inadéquat que cela puisse paraître, nous étions à un niveau d'environ \$80 il y a quelques années.

Je répète qu'un million de Canadiens reçoivent maintenant le supplément de revenu garanti, en tout ou en partie. C'est la façon de voir de ce parti. Nous allons ainsi nous diriger vers un revenu annuel garanti. Nous n'irons pas toutefois jusqu'à tromper les gens en leur disant: «Abandonnons ou rationalisons tous ces programmes et adoptons un programme d'ensemble» pour ensuite nous retrouver devant la nécessité de décider si certains d'entre eux devraient être abandonnés et n'avoir rien à offrir que le silence.

• (8.20 p.m.)

Nous avons indiqué bien clairement la nécessité de maintenir ces programmes d'assurance sociale et les méthodes à prendre, selon nous, pour affecter les ressources, consacrées actuellement aux programmes universitaires, aux secteurs qui en auraient le plus besoin.

Je pense maintenant à un autre programme et c'est vraiment celui auquel songent les gens, je pense, lorsqu'ils parlent d'un revenu annuel garanti. Je veux parler des modalités traditionnelles d'assistance. Ne leur versons plus de prestations d'assistance, disent-ils, mais accordons-leur un revenu annuel garanti.

M. Forrestall: Trouvez-leur un emploi.

L'hon. M. Munro: Parlons d'abord des assistés sociaux. Une proportion considérable de ces gens, près de 90 p. 100 je pense—une étude en avait établi le chiffre à 87 p. 100—sont tout à fait en dehors de la population active, incapable pour toujours de travailler. Ce sont les malades, les invalides, les femmes abandonnées ou divorcées qui ont charge d'enfants, et ainsi de suite, et les gens qui, à cause d'une incapacité d'ordre physique ou mental, ne pourraient de toute façon travailler. Est-ce qu'on voudrait, dans le cas des assistés sociaux, voir les prestations d'assistance remplacées par un revenu annuel garanti?

L'idée n'est peut-être pas mauvaise. Il n'y aurait pas lieu de se préoccuper de stimulants ici, du désir des gens de s'occuper à un travail utile. Mais à quel niveau songe-t-on? Suggère-t-on de verser à ces gens un revenu annuel garanti correspondant au minimum vital? Si oui, j'aimerais bien qu'on nous le dise. C'est un domaine où, en conscience, nous devrions être prêts à agir le plus tôt possible. Mais l'opposition n'a pas été prodigue en détails là-dessus. Elle s'est bornée la plupart du temps à des phrases pompeuses.

M. Forrestall: Donnez-nous accès à vos sources de renseignements.

L'hon. M. Munro: D'après le rapport Croll, il en coûterait vraisemblablement trop cher pour instaurer immédiatement le revenu annuel garanti. On propose donc de payer 70 p. 100 du minimum vital. Plusieurs d'entre nous en ont

déjà entendu parler. Mais si nous payons 70 p. 100 du minimum vital à des centaines de milliers de gens en dehors du monde du travail et incapables de jamais y revenir, à quoi aboutirons-nous? Nous n'aurons fait que remplacer un programme d'assistance par un autre. Nous aurons institutionnalisé la pauvreté et, en fait, privé ces gens de services qui leur sont précieux.

Très peu de gens parlent de la façon dont s'accomplira le nouveau raccordement. Certains disent, à propos des assistés sociaux qui veulent travailler, que nous devrions leur trouver du travail. Je suis d'accord et je crois que nous nous acheminons dans cette voie. Le temps est venu pour nous d'admettre que le secteur privé, à une époque de technologie avancée, ne peut offrir beaucoup de débouchés à tous les Canadiens qui veulent des emplois. Cela étant, le secteur public devra de plus en plus s'occuper, de concert avec les organismes bénévoles, de créer des possibilités d'emploi dans la fonction publique.

Certains des programmes que nous avons adoptés tendent vers cet objectif, mais je n'ai pas entendu les députés d'en face les porter aux nues. Cependant, je signale le programme Perspectives-Jeunesse, au moyen duquel le gouvernement est intervenu directement cet été pour créer des emplois pour les jeunes. Toutefois, il faut faire état des politiques récemment annoncées par le ministre des Finances (M. Benson) et destinées à seconder l'initiative locale tendant à créer des possibilités d'emploi, les subventions offertes à l'industrie pour la formation des travailleurs et la création d'emplois dont vont profiter de façon tangible non seulement les intéressés directs mais encore l'ensemble du pays. Ainsi nous tâchons de créer des possibilités d'emploi pour certains assistés sociaux et peut-être irons-nous encore plus loin dans cette direction.

Mais en parlant d'assurer un revenu annuel garanti aux chômeurs permanents, j'espère sincèrement que nous pensons également à assurer un revenu annuel garanti à ceux qui travaillent déjà en contrepartie de salaires très bas. Car dans le cas contraire, ce serait le décourager gravement. Prenons par exemple un chômeur marié recevant un revenu annuel garanti de \$4,000. Un travailleur gagnant \$4,000 ne recevra-t-il rien? Dans ce cas où est le stimulant? Il faut qu'il reçoive quelque chose. Les extrapolations que nous avons faites indiquent que, dans ce cas seul, il s'agit de centaines de millions de dollars. Aussi, lorsque nous parlons de ces programmes et de ceux qu'il faudrait supprimer, compte tenu de la compensation provenant de l'interruption du versement de certaines allocations, nous parlons de nouvelles dépenses qui s'élèveraient peut-être à deux milliards de dollars par an.

Ceci me conduit à la question suivante. D'où vient, à courte échéance, l'argent? On nous prie tout d'un coup d'intervenir en fournissant des ressources supplémentaires dans ce domaine particulier alors qu'on nous demande avec raison de créer des possibilités d'emploi au moyen de plusieurs programmes différents. Je ne pense pas qu'il soit possible de répondre à ces deux exigences à la fois et de le faire d'une façon appropriée.

J'aimerais brièvement rappeler ce que le gouvernement a fait en ce sens. Je ne crois pas que le gouvernement ait à s'excuser. Je crois que notre Régime d'assistance publique, régime que nous avons adopté avec l'accord des provinces en 1966, fournit une aide précieuse à ceux qui sont dans le besoin bien que les prestations soient insuffisantes dans bien des cas. Nous nous lançons dans de nouveaux domaines et nous demandons aux provinces de profiter d'autres avantages que peut leur offrir le Régime d'assistance et dont les coûts pourraient être partagés